



**MAIRIE de PLESDER**  
**2, Place de l'Erable**  
**35720 PLESDER**

Affiché en Mairie le 17/10/2018

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 9 Octobre 2018

*Seuls des extraits du procès-verbal sont affichés.  
Le registre complet des délibérations est consultable en Mairie.*

L'an deux mil dix-huit, le neuf octobre à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatre octobre, s'est réuni à la Mairie, en séance publique,  
sous la Présidence de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Eric, M. COQUIO Patrick, Mme BRYON Jocelyne, M. THIBAUT Patrick, M. HERVE Sandy, Mme BONENFANT Nathalie, M. DELION Rémy, M. DELOFFRE Arnaud, M. BAUX Mickaël, Mme CLOSSAIS Soazig.

**Procurations :**

M. MOREL Jean-Pierre qui donne pouvoir à Mme SIMON-GLORY Evelyne

**Absents :** Mme MARY Cécile, M. DELAROCHEAULION Frédéric

M. BAUX Mickaël a été élu **SECRETAIRE**

## **Délibérations**

### **N°43/2018 : Convention cadre pour l'attribution de fonds de concours à la communauté de communes pour le programme d'investissement de voirie PPI 2018-2020**

*Institutions et vie politique – Intercommunalité (5.7)*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution à la Communauté de communes pour les travaux d'investissement Voirie PPI sur la période 2018-2020 d'un fonds de concours maximum de **97 500,01 €** ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention-cadre pour l'attribution des fonds de concours ci-annexée ;
- **DELEGUE** à Madame le Maire la signature des conventions financières présentées par la Communauté de communes à l'appui de ses demandes de versement des fonds de concours, dans la limite de l'enveloppe arrêtée dans la convention-cadre ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

### **N°44/2018 : Voirie : Prestation de service communale pour le nettoyage manuel et mécanique des trottoirs**

*Institutions et vie politique – Intercommunalité (5.7)*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention cadre,
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats pour la mise en œuvre de la convention cadre,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

**N°45/2018 : Avis du conseil sur l'enquête publique portant sur la demande présentée par la société QUADRAN Energies Libres en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de MEILLAC et PLEUGUENEUC**

*Domaines de compétences par thèmes – Environnement (8.8)*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE DE S'ABSTENIR DE FORMULER UN AVIS** sur la demande présentée par la société QUADRAN Energies Libres en vue d'exploiter un parc éolien sur les communes de MEILLAC et PLEUGUENEUC

Adopté à la majorité des voix avec 11 abstentions, 1 voix en faveur du projet (M. THIBAUT).

**N°46/2018 : Acte constitutif de la régie des locations de salle actualisé**

*Finances locales – divers (7.10).*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'acte constitutif de la régie des locations de salle actualisé

Adopté à l'unanimité des voix.

**N°47/2018 : Acte constitutif de la régie des photocopies actualisé**

*Finances locales – divers (7.10).*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'acte constitutif de la régie des photocopies actualisé

Adopté à l'unanimité.

**N°48/2018 : Adhésion au service du Délégué à la Protection des données du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine**

*Commande publique – autres contrats (1.4)*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui entrera (entré) en vigueur le 25 mai 2018 et impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).

- **APPROUVE** la désignation du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine comme Délégué à la Protection des Données,
- **APPROUVE** les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 35, d'une durée de 3 ans à compter de sa date de signature,
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

**N°49/2018 : RDOP GAZ 2018 (Redevance d'occupation du domaine public)**

*Finances locales – divers (7.10).*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** le montant de la RODP GAZ 2018 à 174€
- **AUTORISE** Mme le Maire à émettre le titre de recettes permettant de recouvrer la recette

Adopté à l'unanimité.

**N°50/2018 : Tarifs assainissement 2019 – SAUR**

*Finances locales – divers (7.10).*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE DE MAINTENIR** les tarifs d'assainissement comme présenté ci-dessus

Adopté à l'unanimité.

### **N°51/2018 : Recrutement et rémunération des agents recenseurs**

#### *Fonction publique territoriale – personnels contractuels (4.2)*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la création de deux emplois de non titulaires à temps non complet en application de l'article 3/1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour des fonctions d'agents recenseurs, pour la période allant du 17 janvier au 16 février 2019.
- **FIXE** une rémunération forfaitaire accessoire de 1000€ net par agent recenseur pour effectuer la mission de recensement
- **PRECISE** qu'en cas de recrutement d'un agent de la commune, celui-ci bénéficiera du paiement d'heures supplémentaires/complémentaires sur la base d'un état récapitulatif des heures effectuées
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette délibération

Adopté à l'unanimité.

### **N°52/2018 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (RPQS) – année 2017**

#### *Finances locales – divers (7.10).*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2017
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Adopté à l'unanimité.

### **N°53/2018 : Avenant n°3 – convention de mutualisation de l'accueil de loisirs de Pleugueneuc**

#### *Finances locales – divers (7.10).*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention de mutualisation de l'accueil de loisirs de Pleugueneuc
- **AUTORISE** Mme le Maire à verser la somme de 1 050,63€ au titre de la participation 2018

Adopté à l'unanimité.

### **N°54/2018 : Autorisation accordée à Mme le Maire d'ester en justice**

#### *Institutions et vie politique – décision d'ester en justice (5.8)*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et au vu des éléments du dossier :

- **DECIDE DE NE PAS AUTORISER** Mme le Maire à ester en justice pour tenter une action à l'encontre de l'entreprise AIRV pour les travaux effectués à la Salle de Jeunes et de la Culture

Adopté à la majorité des voix avec 9 voix pour, 3 abstentions (Mme CLOSSAIS, Mme BRYON, et M. BAUX).

### **N°55/2018 : Lecture du rapport d'activités de la communauté de communes**

#### *Institutions et vie politique – Intercommunalité (5.7)*

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, prend acte que ce rapport lui a été présenté.